SIRIUS
Une solution flexible pour sécuriser le système électrique de demain

CONCERTATION PRÉALABLE

21 septembre – 20 novembre 2026

Cahier d'acteur

CCI VAL-D'OISE
PARIS ILE-DE-FRANCE

CCI Val-d'Oise

Date : novembre 2026

Contact : Pierre KUCHLY - Président

Ce cahier d'acteur est proposé aux personnes morales (collectivités, entreprises, associations…) dans le cadre de la concertation préalable sur le projet SIRIUS, qui se déroule du 21 septembre au 20 novembre 2026, afin qu'elles partagent un avis argumenté sur le projet au nom de leur structure.

EDF Rte

Concertation garantie par la CNDP

SIRIUS : un projet bas-carbone utile aux entreprises du Val-d'Oise, à condition d'en ancrer les retombées dans le territoire

Notre position : la CCI Val-d'Oise soutient l'opportunité du projet SIRIUS, centrale d'extrême pointe bas-carbone et innovante, et demande que la concertation débouche sur des engagements concrets, mesurables et publics en faveur des entreprises du territoire.

1. Un projet qui répond à un besoin des entreprises : la sécurité d'approvisionnement

La continuité de l'alimentation électrique conditionne l'activité et la compétitivité des entreprises. Le dossier rappelle que l'Île-de-France ne produit qu'environ **10 % de l'électricité qu'elle consomme** et que, selon RTE, **2 à 4 GW** de moyens pilotables seront nécessaires sur 2030-2035. Une centrale d'extrême pointe, mobilisable en moins de 30 minutes pour environ 150 heures par an, installée sur un site industriel de 73 hectares déjà artificialisé et raccordable au réseau 400 kV, répond à cet enjeu avec une emprise maîtrisée.

2. Un projet bas-carbone et innovant, sur un site qui change d'ère

SIRIUS serait, selon EDF, la **première centrale de ce type en Europe continentale**. Elle fonctionnerait à 100 % au **HVO**, un bioliquide produit principalement à partir d'huiles de cuisson usagées et de graisses animales, donc de déchets valorisés. Le dossier annonce environ **80 % d'émissions de CO_2 en moins** sur le cycle de vie par rapport à une centrale au fioul domestique, avec une certification de durabilité par lot au titre de la directive RED III.

Le projet s'installerait sur le site de l'**ancienne centrale à charbon** de Champagne-sur-Oise, fermée en 2005 et démantelée de 2008 à 2017. Il marque le passage d'une énergie fossile à un outil bas-carbone, sur un foncier déjà artificialisé, avec deux cheminées de 35m là où les anciennes atteignaient 125m, et un raccordement qui permettrait de déposer 8 pylônes pour 4 créés.

Cette ambition appelle de la transparence. Nous demandons la publication de l'analyse de cycle de vie, dont la validation par un tiers est en cours, ainsi que des précisions sur l'origine et la traçabilité du HVO, les fournisseurs n'étant pas encore connus. Nous invitons les maîtres d'ouvrage à étudier la faisabilité d'une collecte locale d'huiles de cuisson usagées, à l'échelle de l'Île-de-France ou de l'axe Seine, afin de faire de SIRIUS un exemple d'excellence environnementale, de l'approvisionnement à l'exploitation.

3. Notre lecture du dossier : des retombées réelles, mais ciblées

Le dossier est transparent sur les retombées attendues :

- un **chantier de début 2028 à fin 2031**, avec un pic d'environ **350 personnes** en 2029-2030 et une base vie sur site ;
- en exploitation, environ **10 emplois sur site** et une trentaine d'ETP directs et indirects, la centrale étant pilotée à distance ;
- des **arrêts de maintenance tous les 12 à 24 mois**, mobilisant 30 à 100 salariés de partenaires industriels ;
- une fiscalité locale (taxe foncière, IFER, CFE), dont les montants ne sont pas précisés.

Les entreprises locales sont citées pour le gardiennage, l'hôtellerie-restauration, la location de logements et de véhicules, le second œuvre et les aménagements paysagers. Les titulaires des marchés principaux seront incités à sous-traiter localement, mais les marchés restent attribués dans le respect des règles de mise en concurrence.

La CCI Val-d'Oise prend acte de ce cadre. Elle ne demande pas de traitement de faveur : elle demande que les entreprises du Val-d'Oise puissent **se positionner à armes égales**, c'est-à-dire être informées à temps, comprendre les lots et être en mesure d'y répondre.

4. Nos propositions

- **Rendre visibles les opportunités de marché.** Publier un calendrier prévisionnel des lots et des consultations (génie civil, montage électromécanique, second œuvre, services de la base vie, maintenance), dès à présent à titre indicatif et sans préjuger de l'issue de l'enchère de capacité de fin 2027, puis le mettre à jour à la décision de réalisation.
- **Mesurer la part locale.** Suivre et publier, dans le cadre de la concertation continue, le nombre d'entreprises du Val-d'Oise parmi les titulaires et sous-traitants, et les montants correspondants.
- **Protéger les entreprises riveraines pendant le chantier.** Le dossier indique que les volumes de trafic de chantier ne sont pas encore connus et cite la D301. Nous demandons une étude de trafic, un plan de circulation et une information anticipée des entreprises voisines et des zones d'activités. Nous soutenons le recours prioritaire à la voie d'eau pour les remblais et les gros équipements.
- **Anticiper l'accueil des personnels de chantier** (hébergement, restauration, services) avec les hôteliers, restaurateurs et commerçants du bassin.
- **Ouvrir l'accès à la maintenance.** Le CETAC travaille avec une centaine de partenaires industriels, dont environ un tiers en Île-de-France. Nous demandons que les PME du territoire soient informées des conditions de référencement.
- **Éclairer l'impact sur les entreprises.** Le coût du mécanisme de capacité est répercuté aux fournisseurs d'électricité. Nous demandons une estimation de son effet sur les factures des entreprises, et une information sur la participation des industriels à l'effacement, qui est rémunérée.

5. Mobiliser la convention-cadre conclue entre EDF et les CCI franciliennes

La convention-cadre conclue entre EDF et plusieurs CCI franciliennes, dont la CCI Paris Île-de-France, constitue un cadre pertinent pour favoriser les retombées économiques territoriales du projet SIRIUS. Elle prévoit notamment de faciliter la mise en relation entre EDF et les entreprises franciliennes, de leur permettre de mieux connaître les besoins à court et moyen termes de la filière thermique et de rencontrer ses principaux donneurs d'ordre.

Elle prévoit également la possibilité d'organiser des rencontres d'affaires et événements favorisant le développement économique et le réseautage des entreprises, ainsi que de mieux faire connaître aux entreprises locales les processus achats du groupe EDF.

Dans le cadre du projet SIRIUS, ce partenariat pourrait ainsi utilement être mobilisé pour favoriser l'information et la mise en relation des entreprises du Val-d'Oise avec EDF et les principaux donneurs d'ordre, notamment en amont des consultations liées au chantier, à la maintenance et aux prestations connexes. Cette démarche devrait naturellement s'inscrire dans le respect des règles de mise en concurrence, d'égalité de traitement et de droit de la concurrence prévues par la convention.

6. Gouvernance : associer les chambres consulaires

Le dossier prévoit d'associer les chambres consulaires à la concertation « Ferracci » sur le raccordement. Nous demandons à y participer, ainsi qu'à la concertation continue, avec un point d'étape public sur les indicateurs ci-dessus.

SIRIUS peut être utile à la sécurité électrique de la région et à l'activité des entreprises du Val-d'Oise, si ses retombées sont organisées, mesurées et partagées. La CCI Val-d'Oise est prête à y contribuer.